



Emploi, mobilité et logement : La FNAIM s'engage et signe une charte en présence de Julien Denormandie le mercredi 27 juin à la maison de l'Amérique Latine

La Fédération et les startups soutenues par Julien Denormandie lors de la signature de la charte du FNAIM Lab.

La FNAIM a toujours considéré que le parc locatif privé était déterminant pour la mobilité professionnelle. Dans cette optique, la Fédération soutient le bail mobilité via son incubateur FNAIM Lab dont le but est d'inventer les services immobiliers de demain et de faciliter l'accès au logement.

Le rôle du FNAIM Lab est de soutenir les startups ainsi que leurs projets tels que Keeseek, qui propose la location de biens meublés aux propriétaires et permet de faire le lien entre emploi, mobilité et logement.

« Dans ce cadre le bail mobilité s'inscrit pleinement dans notre vision du rôle du parc privé locatif et permet à la FNAIM de soutenir une politique publique. » Indique Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM.

Pour accompagner la signature de la charte du FNAIM Lab par les startups, Julien Denormandie, Secrétaire d'État sera présent pour clore la conférence de presse FNAIM du 27 juin 2018.

Pour rappel

**La conférence de presse FNAIM aura lieu le MERCREDI 27 JUIN 2018 À 09H00 à La Maison de l'Amérique Latine :
217 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris**

Sujets : Politique du logement (ELAN et propositions FNAIM), Etude Ifop sur le moral des français et focus sur les acquéreurs, OSLO, signature de la charte FNAIM Lab avec Julien Denormandie.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

